



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 198-2023
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2023.RRGR.267

Déposée le : 06.09.2023

Motion de groupe : Non
Motion de commission : Non
Déposée par : Stampfli (Wabern, PS) (porte-parole)
Aebi (Hellsau, UDC)
Flück (Interlaken, PLR)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non
Urgence accordée :

N° d'ACE : du
Direction : Direction des travaux publics et des transports
Classification : -
Proposition du Conseil-exécutif : **Sélectionner**

Diminuer les surfaces imperméabilisées par les nouvelles constructions

Le canton de Berne se fixe l'objectif de diminuer l'étendue des surfaces imperméabilisées lors de rénovations ou de la construction de nouveaux bâtiments et, dans la mesure du possible, de renaturer les surfaces imperméabilisées.

Développement :

Les effets du changement climatique dans le canton de Berne sont de plus en plus visibles et perceptibles. La température moyenne des mois d'été augmente. Dans les régions fortement urbanisées présentant de grandes surfaces imperméabilisées, la chaleur a un effet particulièrement éprouvant sur les personnes. L'apparition de ce que l'on appelle les îlots de chaleur porte atteinte à la santé humaine. Afin de contrer cette évolution, certaines communes ont commencé à désimperméabiliser des surfaces et à y implanter une flore riche en biodiversité. Cette approche renforce non seulement la biodiversité dans l'espace urbain, mais aussi la qualité de vie et de l'habitat. Par ailleurs, l'infiltration des eaux de pluie et des précipitations en général a un impact positif sur les nappes phréatiques. La population est ainsi mieux protégée contre la chaleur croissante, et les coûts de construction diminuent. Le canton de Berne doit dès lors se fixer l'objectif de diminuer l'étendue des surfaces imperméabilisées lors de rénovations ou de la construction de nouveaux bâtiments, et le Conseil-exécutif est appelé à élaborer des directives en la matière.

Destinataire
– Grand Conseil